

L'ORIENTATION APRÈS LA 4^{ème}

Les possibilités pour l'après 4^{ème} sont :

a) La **3^{ème} générale** (en collège) :

La classe de 3^e marque la fin du cycle des approfondissements. C'est une année importante puisque l'élève approfondit l'ensemble des connaissances acquises au collège, tout en préparant son entrée au lycée et le Diplôme National du Brevet.

Tous les élèves du collège ont 26 heures hebdomadaires d'enseignements obligatoires, auxquels peuvent s'ajouter des enseignements facultatifs.

Après la 3^{ème}, l'élève peut aller :

- en « Seconde générale et technologique » (pour se diriger ensuite soit vers un bac général, soit un bac technologique),
- en « Seconde professionnelle » (pour se diriger vers un bac professionnel)
- en « Première année de CAP » (pour se diriger vers un CAP).

b) La "**3^{ème} prépa-métiers**" (en Lycée Professionnel le plus souvent) :

Ce dispositif s'adresse aux jeunes qui souhaitent s'orienter vers la voie professionnelle ou l'apprentissage. Il permet à l'élève de découvrir plusieurs métiers tout en suivant les enseignements classiques de la classe de 3^{ème}.

La classe de 3^{ème} "prépa-métiers" comprend les enseignements suivants :

- Enseignements disciplinaires (25 heures hebdomadaires)
- Enseignement de découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles (5 heures hebdomadaires)
- Séquence d'observation en milieu professionnel (1 semaine maximum durant l'année scolaire)
- Stages et périodes d'immersion en milieu professionnel (1 à 4 semaines durant l'année scolaire)

c) Les "**4^{ème} et 3^{ème} de l'enseignement agricole**" (en Lycée Professionnel Agricole ou en Maison Familiale et Rurale) :

L'objectif est de conforter les connaissances de l'élève dans les disciplines générales, réfléchir à son projet d'orientation par la découverte de métiers dans différents secteurs professionnels et ainsi de lui permettre de préparer un CAP ou un Bac Pro.

Les places sont rares pour entrer directement en 3^{ème}, et cela dépend des appréciations et des notes de l'élève. Ces trois conditions peuvent donc impliquer pour celui-ci une entrée en 4^{ème}, donc un redoublement. Une intégration en cours d'année pour un élève de quatrième est possible au cas par cas (prendre rendez-vous avec le responsable de la section pour faire une demande).

Les spécialités de chaque établissement n'impactent pas le choix des stages de l'élève, car l'objectif est de découvrir différents domaines.

d) **MFR** :

Une Maison Familiale et Rurale est un centre de formation, par alternance et apprentissage ou sous statut scolaire, de la 4^e à la licence professionnelle.

Les élèves partagent leur temps entre un lieu de stage et l'établissement dans lequel ils sont le plus souvent internes.

Les profils peuvent être très différents : des élèves avec des difficultés d'apprentissage, qui décrochent, mais également qui veulent réfléchir à leur projet professionnel de manière plus approfondie

Du fait de l'alternance, il faut avoir 14 ans minimum avant la fin de l'année civile pour pouvoir s'inscrire. L'inscription est payante et l'internat est souvent obligatoire.

Il est important d'aller aux journées portes ouvertes (février/mars) pour se préinscrire.